

Greffe
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

V/Réf : 3015

Concernant :

Sàrl SARL R.P.
46 rue Berthelot
59000 LILLE

Dépôt effectué par :

Sté ACEA
28 rue du Carrousel
Parc de la Cimaïse
59650 VILLENEUVE D ASCQ

Numéro RCS : Lille B 421 544 636

<64639/1999B00093>

Pièces déposées le 15/02/2012	Numéro : 3201988
Décision de l'associé unique du 23/12/2011 - Modification(s) statutaire(s) liquidation partage de communauté et au jugement de divorce en date du 10.11.11	
Statuts mis à jour du 23/12/2011	

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10/05/07 - 6 Taux de base - Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,



15 FEV. 2012

64639

1988

SARL R.P
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7622.45 €
Siège social : 46 rue Berthelot -59 000 LILLE
RCS LILLE 421 544 636

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 23
DECEMBRE 2011**

Le vingt-trois décembre de l'an deux mil onze, M. PIPELART Richard agissant en qualité d'associé unique et de gérant de la SARL R.P, suite au jugement de divorce en date du 10 novembre 2011 prononcé par le tribunal de grande instance de Lille et à l'acte de liquidation partage de communauté établi par Maître POURBAIX, notaire à LILLE, en date du 15 septembre 2011, a pris les décisions portant sur les points suivants :

- Constatation des conséquences de la liquidation partage de communauté sur la répartition du capital social ;
- Constatation du fonctionnement de la société sous forme de SARL à associé unique ;
- Transfert du siège social ;
- Modifications statutaires consécutives ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique constate que suite à la liquidation partage de communauté et au jugement de divorce en date du 10 novembre 2011 prononcé par le tribunal de grande instance de Lille, le capital social de la société se répartit comme suit :

Le capital social est fixé à la somme de 7622.45 euros divisé en 100 parts sociales de 76.2245 euros chacune, numérotées de 1 à 100 attribuées à :

- M. Richard PIPELART, à concurrence de 100 parts sociales, numérotées de 1 à 100ci 100 parts ;

Total égal au nombre de parts composant le capital social100 parts sociales.

Il modifie l'article 9 des statuts en conséquence.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique constate que la société fonctionne sous la forme de SARL à associé unique.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 46 rue Berthelot à 59 000 LILLE au 112 Rue de l'Artisanat -ZI de l'Épinette à 59113 SECLIN à compter de ce jour.



QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de modifier comme suit la rédaction de l'article 4 des statuts :

Ancienne rédaction : le siège social est fixé 46 rue Berthelot à 59 000 LILLE

Nouvelle rédaction : le siège social est fixé 112 Rue de l'Artisanat -ZI de l'EpINETTE à 59113
SECLIN

Le reste demeure sans changement.

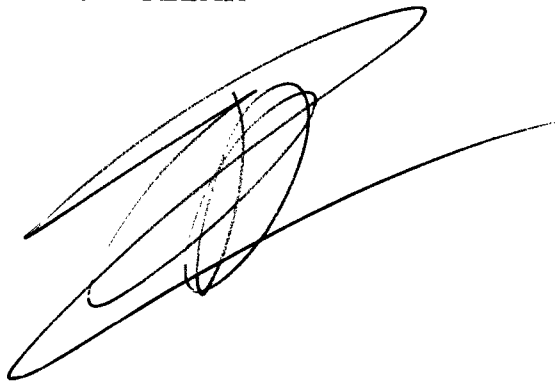
CINQUIEME DECISION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Les présentes décisions seront répertoriées dans le registre tenu à cet effet.

L'associé unique.

M. Richard PIPELART

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.A small, simple handwritten mark or signature in black ink, resembling a stylized 'M' or 'm' with a small dot to its right.